

Elaboration d'un cadre de sylviculture communautaire au Mozambique: pour une gestion viable des forêts par les communautés locales

par **E. Mansur**

Conseiller technique principal du Projet GCP/MOZ/056/NET, Mozambique; et

A. Cuco

Directeur National chargé des forêts et de la faune, Mozambique

RÉSUMÉ

La sylviculture communautaire a été adoptée comme l'une des stratégies, peut-être la stratégie clé, pour garantir l'utilisation et la conservation viable des ressources forestières au Mozambique, laquelle pourrait également aider à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Suite à l'observation des processus similaires dans la région et au-delà, et aux leçons tirées des expériences locales, le Mozambique est en train d'élaborer un cadre de consolidation et de vulgarisation des initiatives de sylviculture communautaire. Un projet inauguré en 1997 avec le concours financier du gouvernement des Pays-Bas et l'appui technique de la FAO, joue un rôle capital dans ce scénario.

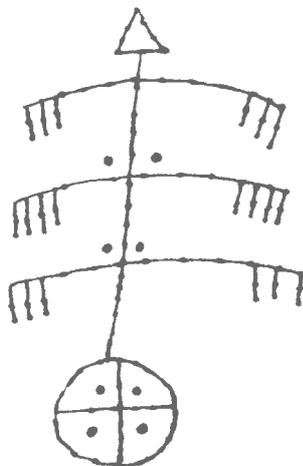
Cette étude de cas résume les principaux résultats, ainsi que les obstacles à ce processus en cours. Il est encourageant de noter qu'au cours des cinq dernières années, la législation nationale a été mise à jour et adaptée, en vue de la reconnaissance des droits des communautés locales, leurs rôles et responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles. Certains instruments, tels que le certificat de droit à la terre de la communauté, et les projets participatifs de gestion des forêts et de la faune, ont été mis sur pied pour faire reconnaître les droits des communautés à la terre, aux forêts, ainsi qu'aux autres ressources naturelles. Les communautés locales des régions pilotes sont prêtes à soutenir la mise en application de la loi sur les forêts et la faune, et la gestion des ressources naturelles chaque fois qu'elles peuvent envisager les avantages à tirer de leurs efforts. Les programmes de formation des institutions d'enseignement de sylviculture ont fait l'objet d'adaptations pour inclure la sylviculture communautaire, qui a aussi été institutionnalisée comme *Unité d'appui technique* à la Direction nationale des forêts et de la faune (DNFFB), ainsi que dans les quatre des 10 services provinciaux des forêts et de la faune sauvage (SPFFB) de ce secteur. En dépit du nombre significatif de méthodes, d'outils, de dispositions diverses mises sur pied, et du nombre croissant des initiatives locales, les modèles de sylviculture communautaire ne sont pas encore suffisamment prêts pour la vulgarisation. Ce travail traite de l'évolution de l'exploitation communautaire des forêts au Mozambique, ainsi que des opportunités et contraintes à son développement dans le pays.



La population mozambicaine et la forêt

Environ 70 pour cent des 17 millions d'habitants du Mozambique vivent dans les zones rurales¹ (INE, 1997). La plupart d'entre eux vivent à proximité des forêts naturelles qui pourvoient à la plupart de leurs besoins fondamentaux. Dans certains cas, comme celui des 200 familles vivant à Djabula, un village situé dans le district de Matutuine, près de Maputo, les produits forestiers représentent 93 pour cent de la moyenne de leur revenu annuel, c'est-à-dire, environ 500 dollars EU par famille (soit 63 pour cent du charbon de bois, 30 pour cent des boissons traditionnelles à base du palmier *Hyphaene sp.*) (Pereira et Cossa, 2001). Les communautés locales sont bien habituées à la gestion des ressources de la forêt comme base de leur agriculture de subsistance, soins de santé, conservation du sol et de l'eau, récréation et sécurité alimentaire, génération de revenus, construction de maisons, et diverses autres utilisations apprises tout au long des siècles de relations étroites entre l'homme et la forêt. Cet ancien modèle n'a jamais été radicalement changé, que ce soit durant la période coloniale, ou au cours de la période du système économique centralisé qui avait suivi l'indépendance en 1975.

Les régions à faible densité ont jusque là permis la prévalence du système d'utilisation extensive des ressources naturelles, sans guère d'incidence en matière de conservation des forêts, en dépit d'une forte diminution des ressources de la faune au cours de la décennie de la longue guerre qui a pris fin en 1992.



Comme conséquence, près de 77 pour cent du pays étaient couverts par une végétation naturelle (Saket, 1994) répartie en forêt haute (0,8 pour cent), forêts basses (13,7 pour cent), fourrés (43,3 pour cent), prairies boisées (19,4 pour cent) et mangroves (0,5 pour cent). Les forêts ainsi que la faune sont la propriété de l'Etat, qui reconnaît les lois coutumières pour ce qui concerne leur utilisation. Environ 48 millions d'hectares, ou 60 pour cent du pays, disposent d'une bonne potentialité de gestion des forêts et de la faune (PROAGRI, 1997). A peu près 19 millions d'hectares (soit 39,6 pour cent de la forêt) peuvent être considérés propres à la production du bois, desquels 12 millions d'hectares ont la capacité d'être utilisés comme concessions d'exploitation. Environ 10 millions d'hectares (soit 12,6 pour cent du pays) sont considérés officiellement comme des zones protégées: 2,75 millions d'hectares sont déclarés parcs nationaux², 1,95 million d'hectares réserves naturelles pour la faune, 450 000 hectares réserves forestières, et environ 5 millions d'hectares zones de chasse (*coutadas*). La partie restante de la forêt n'est pas classifiée et sert aux divers usages (voir figure 1).

Le plus grand problème au Mozambique demeure la pauvreté: le revenu moyen par habitant, qui est d'environ 134 dollars EU par an³, se trouve parmi les plus bas du monde. Dans ce scénario, les ressources naturelles, dont les forêts, sont inévitablement perçues comme des ressources majeures avec lesquelles il est possible de combattre la pauvreté. Le défi pour les investisseurs privés, les gouvernements, les communautés locales et la société civile toute entière demeure la manière d'utiliser les ressources forestières du Mozambique sans les détruire. Les risques principaux consistent en la surexploitation du nombre réduit des espèces commercialisables de bois, l'exploitation illégale, le bois de chauffage et la production du charbon de bois pour l'approvisionnement des milieux urbains, le changement de cultures et les feux de brousse. Selon Matakala et Mushove (2001), la plus large portion des ressources forestières est en effet sujette au régime d'accès libre. Ni l'Etat, ni les institutions coutumières n'y assurent actuellement de contrôle efficace. Dans cette situation, il est facile de comprendre que la collaboration entre les autorités et les communautés locales pourrait constituer l'une des quelques rares options raisonnables pour changer cette situation de fait de libre accès en un niveau élevé de contrôle sur l'utilisation des ressources naturelles.

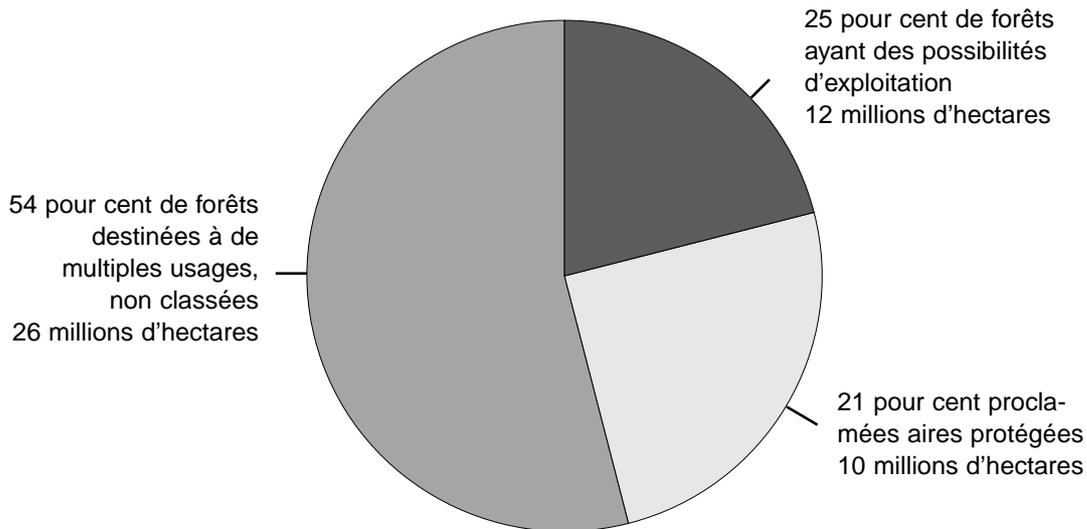
1. De l'Institut national de statistiques (INE), Données de base, Recensement de 1997, voir www.ine.gov.mz

2. Comprend 1 million d'hectares de "Coutada 16", qui a récemment été classé comme parc national faisant partie du Parc international Limpopo, ou le "GKG Transfrontier Conservation Area".

3. Selon la Division des statistiques des Nations Unies, 1999, sur le site www.un.org/Depts/UNSD.

FIGURE 1 • Espace forestier au Mozambique

Surface totale du pays: 80 millions d'hectares environ
Surface couverte par la forêt (60 pour cent) soit 48 millions d'hectares



Source: PROAGRI, 1997

Moment d'application de la sylviculture

Chaque fois que les populations locales utilisent les ressources forestières de leur entourage pour le maintien et/ou l'amélioration de leurs conditions de vie, certaines dispositions liées à l'exploitation forestière (ou *maneio comunitário*, au Mozambique) devront être appliquées pour garantir une utilisation viable des ressources, la conservation des écosystèmes et des valeurs culturelles locales, ainsi que la distribution équitable des profits générés, sans exclure les différentes parties prenantes. Selon cette interprétation, la sylviculture communautaire s'applique presque partout au Mozambique où les ressources forestières sont utilisées et où les populations locales interviennent, ou sont concernées par leur utilisation. Il est évident qu'une initiative de sylviculture communautaire ne peut réussir que lorsqu'elle peut générer un certain type de profits pour les communautés locales concernées.

La sylviculture communautaire est aussi comprise comme un sous-ensemble des activités de développement rural (voir figure 2). Elle devrait être suppléée par d'autres initiatives aux fins d'un appui total aux projets locaux, et d'une approche beaucoup plus holistique de responsabilisation de la communauté. Lorsqu'une initiative de sylviculture communautaire essaie de couvrir d'autres domaines de développement communautaire, elle court le risque de perte d'attention vis-à-vis de l'objectif visé. Comme stipulé par Gilmour (2000), il est tentant d'aider les

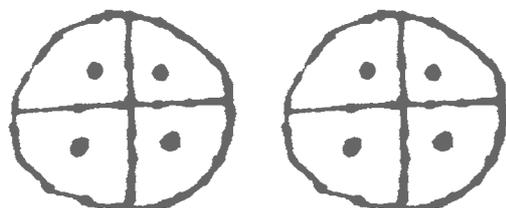
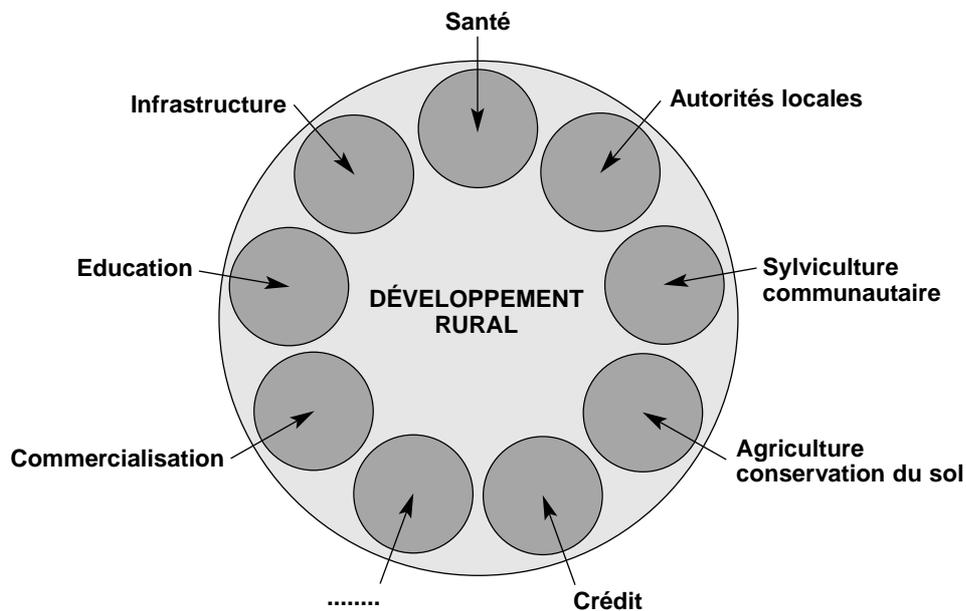


FIGURE 2 • L'ensemble d'activités
de développement rural au Mozambique



Source: PROAGRI

communautés en leur apportant tout ce qu'elles demandent, étant donné qu'elles ont réellement besoin de cette aide. Cependant, une réglementation devrait être adoptée pour définir la portée des activités dans lesquelles s'impliquer. Ces activités devraient contribuer directement à la gestion durable et participative des ressources naturelles. Les initiatives de sylviculture communautaire devraient établir des limites précises d'intervention et de recherche (et aider les organisations communautaires à cette recherche) d'un appui supplémentaire auprès d'autres partenaires et institutions.

Création d'un environnement favorable

Pour une sylviculture viable, un cadre politique et juridique facilitant l'accès aux ressources est requis, envisageant le transfert de pouvoirs, la prise de décision et les avantages à en tirer par les populations locales. Au Mozambique, ce cadre a bien évolué au cours des cinq dernières années, comme nous pouvons l'observer dans le tableau 1 ci-dessous, mais il est encore incomplet.

Il s'agit ici d'un cadre général, récent et encore en cours d'élaboration, qui intègre la vision moderne de gestion participative des ressources naturelles et qui reconnaît les communautés locales comme des entités valides pour la propriété foncière et le partage de profits tirés des activités d'exploitation forestière. Cependant, il est tôt pour tirer des leçons à partir de l'expérience limitée dont on dispose. Aussi, des dispositions sont requises pour clarifier certaines questions, telles que le partage des revenus avec les communautés locales impliquées dans l'exploitation forestière durable et la motivation des communautés locales à s'y engager (voir encadré 1).

Le cas décrit ci-dessus constitue un exemple clair de transfert de responsabilités de l'Etat, sans délégation de pouvoir, ou de la capacité de prise de décisions et des différents avantages que les communautés locales pourraient en tirer. Dans cette situation, l'échec de la sylviculture communautaire reste probable.

Le renforcement des capacités est requis aussi bien au niveau du gouvernement qu'au niveau de la communauté. Au cours des cinq années écoulées, environ 600 différents techniciens et agents de

TABLEAU 1 • Instruments politiques et juridiques pertinents pour un développement participatif de l'exploitation des forêts et de la faune au Mozambique

INSTRUMENTS	APPROBATION
Politiques et stratégies de développement d'exploitation forestière et de la faune	Avril 1997
Loi foncière	Octobre 1997
Loi sur l'environnement	Octobre 1997
Programme national d'exploitation forestière et de la faune (dans le cadre du Programme d'investissement agricole (PROAGRI))	Avril 1998
Dispositions relatives à la loi foncière	Décembre 1998
Loi sur l'exploitation forestière et la faune	Mars 1999
Dispositions techniques supplémentaires à la loi foncière	Décembre 1999
Décret 15/2000 - Articulation entre le gouvernement local et le pouvoir coutumier	Juin 2000
Dispositions relatives à la loi sur la forêt et la faune	Actuellement en cours d'élaboration

ENCADRÉ 1 • Avantages des communautés de scouts au Mozambique

La communauté de Senhote du district de Monapo, dans la province de Napula, avait organisé un groupe de volontaires de 14 scouts de la communauté composé d'hommes et de femmes, pour aider à mettre en application la loi, et assurer le contrôle sur l'utilisation de leurs espaces forestiers de 3 300 hectares, qui ont été négligés par les autorités gouvernementales chargées, par le passé, de la mise en application de la loi.

Dans leur première intervention, environ 12 bûches d'espèces précieuses, *pterocarpus angolensis*, *milletia stuhlmanni*, et bien d'autres ont été saisies aux étrangers qui exploitaient illégalement ces ressources. Les scouts ont directement informé les autorités locales de l'Etat qui ont organisé le transfert des produits saisis au niveau de la Direction du district chargée de l'agriculture (DDA) à Monapo. Selon les dispositions actuelles, les produits qui ont été saisis sont la propriété de l'Etat, et les fonds provenant de leur vente seront versés entièrement dans le compte de l'Etat. Ainsi, les scouts n'ont gardé que les outils manuels qui ont été saisis aux exploitants illégaux. Connaissant la valeur des produits d'exploitation (estimés à 1 000 \$EU environ), mais sans en tirer aucun avantage, la communauté de scouts a perdu toute motivation pour continuer à soutenir la mise en application de la loi dans la zone forestière.

vulgarisation et 800 fermiers ont reçu une formation à court terme à travers des leçons, des travaux pratiques sur le terrain, des échanges de visites et des voyages d'études telles que l'analyse de genre, la technologie appropriée, le suivi et l'évaluation. En outre, le programme des institutions éducatives de sylviculture – Université Eduardo de Mondlane et

Institut Agricole de Chimoio – a fait l'objet d'adaptations pour y inclure une discipline sur la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM). Les enseignants de l'université et les agents de l'Etat ont reçu des bourses d'études pour poursuivre une formation à l'étranger dans le domaine de la sylviculture forestière.

L'impact des activités de formation est évalué par le changement d'attitude des membres du personnel participant à la gestion de l'exploitation forestière et de la faune, ainsi que par la constitution d'une masse critique pour la promotion du processus d'apprentissage par l'action qui est requis dans le développement de la sylviculture communautaire.

Il est aussi nécessaire que la sylviculture communautaire fasse partie du programme gouvernemental, et que les exercices de planification reflètent cela. Dans le cas du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADER), le Programme d'investissement fonctionnant dans ce secteur, le Programme d'investissement agricole (PROAGRI), identifie expressément la sylviculture communautaire comme l'une des quatre composantes-clé du sous-secteur de sylviculture et de la faune⁴. Cela signifie que le DNFFB et les 10 SPFFB doivent inclure des activités d'exploitation forestière aussi bien dans leur exercice de planification que dans leur programme annuel d'activités et de budget (PAAO). En vue de soutenir l'action de planification, de mise en application, et celle de suivi et d'évaluation des activités, le DNFFB a créé une unité technique au niveau national: l'Unité de gestion communautaire (UMC) ayant une expertise technique multidisciplinaire, et bénéficiant de l'appui de la FAO. L'expérience d'une telle unité a été progressivement reproduite au niveau provincial, et dans quatre SPFFB. A travers les PAAO, le gouvernement s'assure de la disponibilité de fonds pour les activités de sylviculture qu'il appuie, qui représentent environ 11 pour cent des investissements annuels du PROAGRI dans le sous-secteur de l'exploitation forestière et de la faune.

Des séminaires et ateliers thématiques sont aussi de bonnes occasions d'échange d'expériences sur la sylviculture communautaire qui permettent d'apprendre

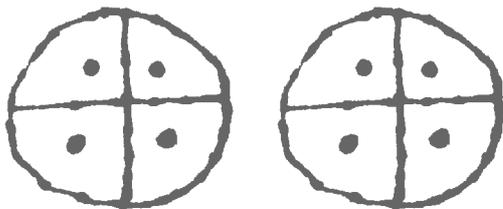
les uns des autres, et de promouvoir des liens de partenariat. Ces avantages sont devenus évidents durant les deux conférences nationales sur la gestion communautaire des ressources naturelles organisée par le DNFFB, la FAO et l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) en novembre 1998 (voir Dias, Filimão et Mansur, 1998) et mai 2001. Au total, 70 communications ont été l'objet de débats par 350 participants qui en ont tiré des leçons très pertinentes.

Méthodes, outils et diverses dispositions de sylviculture communautaire

Au cours des dernières années, beaucoup d'efforts ont été investis dans le développement et l'essai des méthodes participatives, les outils et les dispositions possibles de promotion de sylviculture communautaire au Mozambique. Certaines des méthodes, outils et dispositions font l'objet de discussion dans les tableaux 2 et 3.

Les femmes et les enfants pêchent dans la rivière Tembe, dans le district de Matutuine, près de la capitale Maput, pour compléter leur régime alimentaire et pour arrondir les revenus de leurs familles.

La plupart des méthodes et des outils déjà développés sont destinés aux chercheurs sur le terrain afin de leur faciliter la tâche et leur donner des directives sur le travail au sein des communautés. Cela n'est pas mauvais, mais a été jugé très insuffisant pour être une garantie de participation massive de la population à la gestion de la forêt. Seulement, très peu d'instruments mis au point sont utilisés par les communautés elles-mêmes. L'un de ces outils est le "bloc- notes" améliorant le plan collectif, la surveillance de la gestion des intérêts des groupes. Aucun outil/instrument dont nous avons parlé ci-dessus ne peut travailler d'une façon indépendante. Par exemple, sans un plan de gestion, un certificat de possession de terre a peu d'impact sur la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, un plan de gestion d'une région où la possession n'est pas garantie court le risque de ne jamais être mis en application.



4. Les quatre composantes comprennent : i) le renforcement de la capacité des institutions étatiques d'exploitation forestière et de la faune, ii) la réhabilitation des zones protégées par l'Etat, iii) l'établissement d'une gestion communautaire, et iv) et la construction des établissements forestiers.

TABLEAU 2 • Certaines méthodes et outils utilisés au Mozambique pour la sylviculture communautaire

<p>IRAPISMu</p>	<p>Ces sigles ("I" pour l'identification de la zone; "R" pour l'établissement de la relation entre les techniciens et les membres de la communauté; "A" pour l'auto-diagnostic ou le <i>Rapid Rural Appraisal</i>; "P" pour la planification participative; "S" pour le suivi ou l'auto-évaluation; "Mu" pour la multiplication) ont été proposés par Mansur, (1997), comme un ensemble d'étapes pour aider les agents de terrain ou ceux chargés de la vulgarisation impliqués dans la sylviculture communautaire. La méthodologie a été utile dans les sessions de formation, ainsi que pour l'essai et l'adaptation d'outils participatifs (tels que la conception, les débats et la carte de participation). Une cassette vidéo a été réalisée (Carneiro, Mansur et Nhantumbo, 2000) illustrant l'application de l'IRAPISMu dans la zone pilote de Goba.</p>
<p>SIPSA</p>	<p>Le Système de planification intégrée, le suivi et l'évaluation (voir l'abréviation SIPSA en portugais) a été mis sur pied par la FAO-GCP/MOZ/056/NET pour aider aux étapes P et S de l'IRAPISMu (Mansur et Sande, 2001). Il introduit un outil de base pour la planification et le suivi, le carnet de notes du groupe, dans lesquels les groupes d'intérêts peuvent planifier, enregistrer et contrôler les activités, y compris la comptabilité. Le carnet de notes que détient le groupe, est aussi un outil précieux pour les agents de vulgarisation, étant donné qu'il peut être utilisé dans le cadre du système de planification, avec l'approche de la base au sommet.</p>
<p>ÉVALUATION DES RESSOURCES</p>	<p>L'évaluation des ressources de la forêt et d'autres ressources connexes est la clef de la planification en matière de sylviculture. Cela peut se faire d'une manière très participative (Costa, 1998; Mushove, 1999) pour analyser les perceptions des communautés locales sur l'existence, l'abondance et l'utilisation des ressources. Lorsque les ressources forestières peuvent être utilisées à des fins d'exploitation, une évaluation plus précise est préférable pour déterminer le niveau de viabilité et d'exploitations autorisées. Dans ce cas, les inventaires des forêts sont l'une des options, avec une participation maximale possible des membres de la communauté. Cependant, les capacités d'ordre technique sont requises, même pour des méthodologies simplifiées d'inventaire de forêts (Pereira, 2001a).</p>
<p>ZONAGE</p>	<p>Le zonage participatif a été utilisé comme instrument clé de participation communautaire dans la gestion des ressources naturelles. Les méthodes utilisées varient de l'imagerie satellitaire sophistiquée et la carte numérique, à la simple consultation des communautés locales en vue de documenter leurs perceptions et aspirations en matière d'utilisation de la terre. La combinaison de bonnes cartes, mais simples, des informations sur le sol (par exemple, à partir des cartes de sol à un niveau acceptable) et des informations disponibles localement (par exemple, l'élaboration participative de la carte (Mansur,1997) a produit les meilleurs résultats en termes de leur utilité.</p>
<p>APPROCHE GENRE</p>	<p>Les femmes du milieu rural sont souvent défavorisées dans le processus de prise de décisions (Kuchenreuther, 2000), mais leur rôle dans la gestion des ressources naturelles est généralement plus important que celui des hommes. Une étude en cours à Licuati, près de Maputo, montre qu'environ 60 pour cent des femmes résidentes viennent de divers coins de la région, alors que 40 pour cent des hommes sont des autochtones (Pereira, 2001b). L'analyse de genre constitue le point essentiel pour nous permettre de comprendre la relation existant entre les communautés locales et leurs ressources, et concevoir des stratégies d'intervention dans la sylviculture communautaire qui seraient utiles pour les femmes de la communauté sans accroître leur volume de travail.</p>

**TABLEAU 3 • Certaines dispositions prises au Mozambique
pour promouvoir la sylviculture communautaire**

<p>PROJETS DE GESTION PARTICIPATIVE</p>	<p>Une fois l'évaluation des ressources et la répartition achevées, et dès qu'une quantité suffisante d'informations socio-économiques est recueillie, un plan de gestion avec participation collective est mis en œuvre. Le plan met en exergue les règlements principaux devant être respectés pour la bonne utilisation des ressources naturelles dans une région donnée et pendant une certaine période (Pereira <i>et al.</i>, 2001). Ce plan est établi après discussion entre toutes les parties concernées dans la région (par exemple, les femmes, les charbonniers, les chefs coutumiers, les pêcheurs, les étudiants, les enseignants, les autorités locales du gouvernement) et le secteur privé.</p> <p>Les règlements officiels utilisés dans la sylviculture communautaire, sont associés, dans la mesure du possible, aux lois coutumières relatives à la gestion locale des ressources naturelles. Le plan se résume en un très simple document illustré appelé accord de gestion, qui reprend les grandes recommandations dans un énoncé lucide et clair. Cet accord de gestion a été approuvé, adopté et signé par les autorités locales, la communauté, les groupes d'usagers de la forêt, et il a été tiré et largement distribué dans la région. Il est aussi utile d'avoir cette information sous forme de flip graphique pour en faciliter la dissémination, les débats et les ajustements. Les plans actuels de gestion collective sont des instruments très utiles dans plusieurs cas – ils sont utiles comme document pour appuyer l'obtention d'un certificat foncier (car la communauté peut prouver qu'elle possède un plan pour une utilisation durable des ressources), promouvoir le respect de la loi, maintenir la sylviculture de façon durable et comme pièce à conviction pendant les négociations avec les associés potentiels (partenaires) externes à la communauté.</p>
<p>DÉLIMITATION DE TERRE ET CERTIFICAT DE PROPRIÉTAIRE TERRIEN</p>	<p>Un aspect très important pour responsabiliser la communauté est la garantie qu'elle a de posséder les ressources naturelles dont elle a besoin pour sa vie et son développement durable. Au Mozambique, la terre occupée par les communautés locales est automatiquement reconnue comme propriété commune, et cette reconnaissance peut devenir officielle, soit par un titre foncier établi au nom de la communauté (sur la base de la loi sur la terre de 1997), ou par un certificat de possession foncière (basé sur l'Annexe technique de la Loi foncière). Celui-ci, un document moins cher et facile à obtenir, était conçu par un décret ministériel. Une délimitation avec la participation collective est requise. Elle l'est par l'examen des limites territoriales des communautés lors des réunions passées et celles des communautés voisines représentantes. Les réunions sont animées par les agents du gouvernement qui aident à rédiger un compte rendu établissant les limites sur lesquelles l'accord de tous est consenti. Pour plus d'efficacité, l'exercice de délimitation peut avoir lieu en même temps que celui de la répartition et le plan de gestion, car les étapes sont semblables (Pereira, 2001).</p>
<p>SCOUTS DE LA COMMUNAUTÉ</p>	<p>Les scouts communautaires, souvent appelés agents communautaires ou instigateurs (auteurs) de la conservation de la nature, ou aussi gardes communautaires (Magane et Banze, 2001), peuvent être n'importe quel homme ou femme choisis par la communauté qui participe toute entière à leur élection. Une fois élu, sa tâche principale est de sensibiliser les autres membres de la communauté aux règlements concernant la gestion des ressources naturelles. En cas d'abus et de transgression de ces lois et règlements par les membres de la communauté, ils en informent les autorités. Les instruments les plus capitaux que ces auteurs communautaires utilisent sont les règlements et le plan local de la gestion. Cependant, comme illustré au tableau 1 ci-dessus, il y a encore un vacuum dans certains aspects relatifs aux primes et salaires pour créer une motivation des éclaireurs. Dans certains projets, il est prévu un salaire pour les éclaireurs qui proviendra des dons reçus de l'étranger ou de fonds donnés par des étrangers. A la longue, cet arrangement n'est pas durable et ne crée pas un réel sens de possession de ressources par la communauté elle-même. Des dispositions prises actuellement et qui sont préférables, sont celles de Tchumu Tchato où les instigateurs communautaires sont rémunérés avec les taxes perçues de la chasse comme sport (FAO, 2000).</p>

Tableau 3 à suivre

<p>INTÉRÊTS DE GROUPE</p>	<p>Le concept des communautés en tant que groupes homogènes, ayant une uniformité d'intérêts, de richesse, de possession des terres, de conception des ressources naturelles, d'emplois, etc. est d'une importance minime pour le développement communautaire de la sylviculture.</p> <p>Ce concept global perd l'idée d'hétérogénéité' au sein de chaque communauté locale (Gilmour et Fisher, 1992). Ce qui est plus utile est l'identification des intérêts de groupes, comme les charbonniers de Goba, les décortiqueurs de soja à Maputo, les vendeurs de champignons à Mecubuci, les éleveurs d'abeilles à Pindanyonga et les femmes pêcheuses de Licuati. Ces groupes ont en commun l'intérêt sur la gestion des ressources naturelles, qui en effet peut être très différent des intérêts des autres membres de leur communauté. Les intérêts des différents groupes peuvent être utilisés selon leur organisation, par exemple selon la méthodologie SIPSA, afin de créer une participation collective dans la gestion de la forêt. L'un des défis consistant à prendre en compte des intérêts des groupes est la motivation d'un grand nombre de membres; souvent, le nombre de gens engagés est moindre, à moins qu'il n'y ait des avantages clairs pour travailler dans un groupe (comme l'octroi de licence aux charbonniers de Goba).</p>
<p>CRÉDIT</p>	<p>L'octroi de crédits pour les initiatives locales est un élément de base pour le développement rural. Néanmoins, les dispositions pour l'obtention d'un crédit aujourd'hui sont tellement bureaucratiques qu'elles empêchent les paysans à toute participation, voire même s'il y a un crédit d'une source financière quelconque, comme des ONG du développement rural, le taux d'intérêt exigé est très élevé (à peu près 70 pour cent par an) contre 26 pour cent par an exigé par les banques commerciales. Comme solution de remplacement, la FAO GCP/MOZ/056/NET est en train d'expérimenter un système d'auto-crédit ou de mécanisme dont les fonds circulent localement. Certains groupes reçoivent du matériel du projet pour améliorer leurs activités, comme des outils manuels pour les bûcherons et menuisiers, ou de l'habillement et de l'équipement d'apiculture pour les éleveurs d'abeilles. Ce matériel est souvent fourni pendant les sessions de formation. Lorsque le groupe accepte ce matériel, sa valeur en argent est enregistrée par le groupe comme un débit. Ils décident alors de la période de remboursement de l'argent par tranches et sans intérêt. Cependant, le remboursement ne se fait pas au projet. Il se fait directement à l'organisation de développement communautaire, souvent un comité local ou une association qui a déjà été formée pour gérer et faire circuler les fonds. Lorsque l'argent en liquide est entre les mains du comité, l'organisation peut déjà commencer à donner des crédits avec taux d'intérêt moindre pour encourager les initiatives communautaires locales.</p>
<p>NOUVELLES TECHNOLOGIES</p>	<p>Des tests ont déjà été conduits afin d'introduire une nouvelle technologie appropriée pour la conduite d'eau, pour la fabrication de bonnes poêles, l'élevage des pintades, la production de plusieurs semis, la cueillette des champignons sauvages ou de fruits naturels pour la préparation de la confiture, le commerce, un débitage de bois amélioré, le transport de grosses bûches et de bonnes méthodes de faire du charbon. Bien que les résultats initiaux soient encourageants, cette nouvelle technologie est très peu appropriée en règle générale. Depuis lors, rien à part l'apiculture n'a été amélioré. Certaines leçons tirées à ce propos concernant: (a) des tests pour l'amélioration de la technologie, doivent d'abord être discutées et acceptées par tous les bénéficiaires potentiels afin d'éviter de fausses attentes; (b) des recherches et des études sur le terrain sont importantes car elles constituent de bons moyens pour la motivation des paysans à l'introduction d'une nouvelle technologie, mais souvent l'adaptation aux nouvelles technologies constitue un grand défi; (c) la production destinée au marché est écoulée avec beaucoup plus de succès; et (d) après la formation et les visites, il faut consacrer beaucoup de temps à la surveillance et à la considération des intérêts des groupes dans le test, l'adaptation, l'établissement, l'administration, le marketing des produits nouveaux comme améliorés.</p>

Tableau 3 à suivre

ENCOURAGER LES VALEURS CULTURELLES LOCALES	<p>La culture locale et les traditions sont de vrais associées pour un développement communautaire en sylviculture. Les danses traditionnelles après les réunions des groupes dans la région pilote de Goba constituent l'un des moyens pour attirer les jeunes gens à s'intéresser aux débats sur la sylviculture. Les chefs traditionnels sont souvent très intéressés aux initiatives sur la sylviculture si elles sont en rapport avec le respect des valeurs traditionnelles et ont un lien avec la culture locale et la tradition. La plupart des initiatives locales sur l'art sont relatives à la nature et à la gestion des ressources naturelles. Par conséquent, l'art local et la culture peuvent devenir facilement un moyen de dissémination de messages sur la gestion des ressources naturelles par la communauté. La culture et l'art local peuvent aussi contribuer à créer des revenus. A Goba, neuf membres de la communauté ont formé un groupe théâtral après deux mois de formation dans le théâtre dispensée par des acteurs de formation professionnelle. Le groupe a composé une comédie intitulée "Les charbonniers" qui a été jouée plus de 15 fois devant différents publics pendant les 18 derniers mois et a généré un bon revenu de 950 dollars par groupe. La comédie est un bon moyen pour que la communauté puisse transmettre son message aux autres membres et aux décideurs.</p>
---	--

La vulgarisation de la sylviculture communautaire

La première des initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles au Mozambique a eu lieu à Tchuma Tchato⁵ dans la province de Tete, en 1995, et s'inspire du modèle CAMPFIRE⁶ mis au point au Zimbabwe. Les résultats obtenus et les leçons apprises sont abondants (FAO, 1998), mais Tchuma Tchato est difficilement reproductible. Ce modèle ne peut être appliqué qu'en présence d'une faune et

d'une flore abondantes pour créer un safari. Aujourd'hui, la méthode Tchuma Tchato a été reproduite seulement une fois au Mozambique dans l'initiative Chipange Chetu⁷ dans la province de Niassa, mais avec beaucoup de difficultés (voir encadré 2).

Le moyen le plus simple pour introduire un débat sur la gestion des ressources naturelles communautaire au Mozambique est de prendre pour exemple "Tchuma Tchato", qui fournit une sorte de "marque déposée" pour la gestion communautaire des ressources naturelles dans le pays.

ENCADRÉ 2 • Avantages des guides touristiques au Mozambique

En 2001, le projet Chipange Chetu a amené au district de Sanga, dans la province de Niassa, les premiers 34 touristes qui ont visité la région et qui ont versé 6 200 dollars EU. Même si le programme est exclusivement dirigé par la communauté locale (avec l'aide de l'UICN et du SPFFB), elle ne pouvait pas garder cet argent qui devait être versé dans les comptes du gouvernement, selon la loi. La communauté Sanga essayait de refléter le programme Tchuma Tchato dans la province de Tete où les communautés locales gardent à peu près le tiers du prix payé. La communauté Sanga savait bien que ce système stimulant était exceptionnellement et exclusivement autorisé dans la zone Tchuma Tchato de Bawa, grâce à un certificat spécial du Ministre de l'agriculture, du Ministre de la justice et du Ministre des finances en 1995. Travaillant comme guide touristique mais n'ayant pas le droit de garder les frais de chasse, et se trouvant en difficulté pour faire des bénéfices, la communauté locale de Sanga n'est plus motivée à accueillir les touristes.

5. Qui signifie notre niveau de vie" en langage Nyungwe.

6. Programme de gestion de ressources indigènes pour la zone communautaire (PGRIZC), un programme développé au Zimbabwe basé sur la répartition des bénéfices dans les communautés impliquées dans la gestion de la faune sauvage, en particulier la chasse aux éléphants.

7. Qui signifie notre niveau de vie" en langage Nyanja.

Le rôle des expériences pilotes

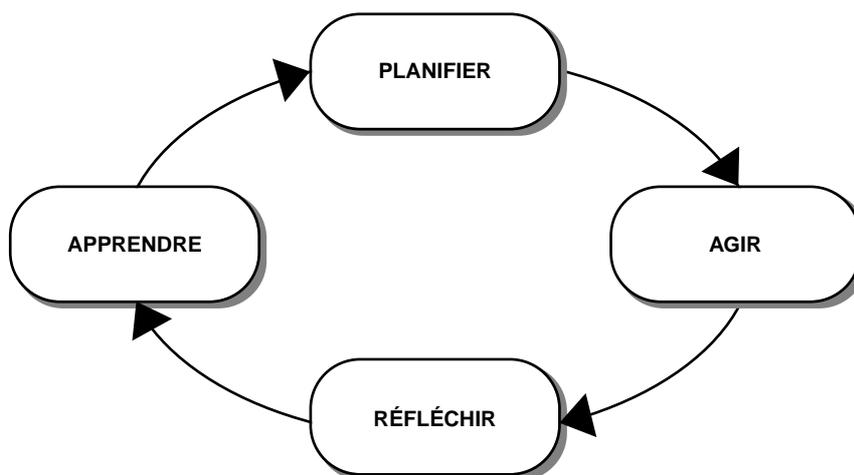
La relation entre la communauté locale et les forêts varie et évolue, ce qui rend pratiquement impossible la création d'une recette ou d'un "plan détaillé" pour diffuser la sylviculture communautaire dans tout le pays. Même les méthodologies les plus développées de la sylviculture communautaire exigent l'autocritique, l'analyse, l'adaptation et l'amélioration. Cette technique d'apprentissage par action, appelée "action-recherche" (Gilmour et Fisher, 1992) est hautement recommandée pour la mise en œuvre de la sylviculture communautaire, où le personnel technique et les bénéficiaires apprennent et évoluent ensemble⁸.

Il est difficile d'introduire cette idée dans les grands projets ou les structures gouvernementales, où les rendements sont clairement classés en catégories (utilisant des cadres logiques) et le personnel en est responsable. Ceci nécessite, pour la plupart, une approche active à la mise en œuvre de la sylviculture communautaire (planifier → agir → planifier), sans pour autant trop réfléchir sur les leçons apprises qui doivent rendre un feedback au système de planning pour incorporer les expériences réussies sans oublier celles qui ont échoué.

De 1995 à ce jour, 61 nouvelles initiatives de gestion collective des ressources naturelles communautaires ont été identifiées (Magane, 2001). Quarante-deux expériences ont été analysées par Matakala et Muchove (2001) avec l'aide d'un réseau de 10 points focaux de sylviculture communautaire dans les SPFFB. Un groupe de volontaires pour la systématisation des expériences sur la gestion communautaire des ressources naturelles était établi en avril 2000. Une méthodologie pour la systématisation a été produite (Filmão *et al.*, 2000) et deux études ont été systématisées (Filmão, Mangue et Magane, 2000; Chidiamassamba et Rungo, 2001). Le processus d'apprentissage est clairement continu.

Malgré les progrès de la sylviculture communautaire sur le terrain, appeler ces initiatives "Programme de sylviculture communautaire" serait une exagération, étant donné qu'ils sont construits dans un environnement de tâtonnements, parfois avec beaucoup d'erreurs et de résultats douteux qui ne prouvent rien. Mais il y a beaucoup d'avantages dans les régions où il existe une sylviculture communautaire lorsqu'on les compare aux régions où des initiatives sur la sylviculture communautaire sont en train d'être mis en place. Ces avantages comprennent notamment: le pouvoir conféré à la

FIGURE 3 • Le cycle action-apprentissage



Source: Gilmour, 2000.

8. PGRIZC- Programme de gestion de ressources indigènes pour la zone communautaire - un programme développé au Zimbabwe, basé sur le partage des intérêts (bénéfices) pour les communautés locales prenant part à la gestion de la faune - principalement la chasse d'éléphants.

communauté, la gestion de la forêt, la possibilité de développer et tester les méthodes et les instruments décrits ci-dessus, et de bonnes relations entre les agents de l'Etat et les paysans locaux. Grâce à ces résultats préliminaires, le gouvernement et la société civile sont déterminés à disséminer la sylviculture communautaire au Mozambique partant ainsi de leurs expériences passées. Il est triste de constater que les modèles qui sont en train d'être développés ne sont malheureusement pas complétés.

Comprendre les modèles

La figure 4 ci-dessous représente l'adaptation de ce que Mansur et Nhamtumbo, 1999 ont identifiée comme les quatre variables fondamentales pour tout modèle de sylviculture communautaire au Mozambique.

En parlant d'organisation communautaire, les auteurs ne veulent pas nécessairement dire que des nouvelles institutions doivent être établies (comme des comités), mais l'identification d'un groupe de locaux bien représenté, connu et respecté par la communauté (par exemple, d'une institution traditionnelle), voulant faire avancer le dialogue sur la gestion des ressources naturelles, avec non seulement les membres d'autres communautés mais aussi avec des étrangers. Le groupe doit comporter

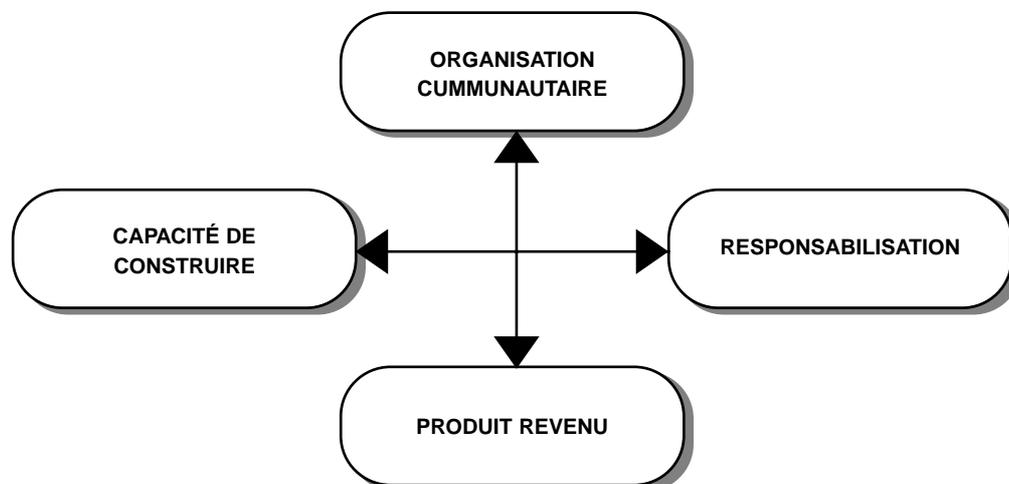
des hommes et des femmes mais à condition que ce soient des sous-groupes séparés.

Pour que ce dialogue soit développé sur une base juste, les communautés ont besoin de développer leurs capacités d'organiser la formation sur la gestion et certaines responsabilités. Un stratège pour la responsabilité est le transfert des autorités aux communautés, pour sécuriser son accès et permettre des décisions concernant la gestion des ressources naturelles. Tout le système doit être réalisable économiquement, pour garantir aux communautés des bénéfices permettant d'améliorer la vie des locaux par la gestion des forêts.

D'autres mesures doivent être prises pour faire avancer le développement des modèles de la sylviculture communautaire adaptés au Mozambique. Un débat sur les modèles possibles, les opportunités et les contraintes a été lancé. Les modèles sont des arrangements de sylviculture communautaire, qui s'efforcent de répondre à ces questions: a) Quelles sortes de bénéfices auront les communautés locales dans chaque situation?; et b) Comment peut-on sécuriser ces ressources? (Fisher, Zambon et Gêmo, 2001).

Dans le tableau 4 ci-dessous on peut identifier 9 modèles de sylviculture communautaire, centrés sur le bénéfice potentiel qu'ils peuvent générer pour

FIGURE 4 • Variables pertinentes qui doivent atteindre les objectifs de la sylviculture



Source: Gilmour

améliorer la vie des locaux. Certains arrangements sont spécifiques (par exemple, l'accord de co-gestion des réserves forestières), tandis que d'autres sont exigés pour des différents modèles (par exemple, le certificat de possession de terre).

Il est clair que la sylviculture communautaire peut facilement avancer dans les zones où les forêts sont très utilisées et est plus difficile dans des endroits protégés. En outre, plus les ressources sont limitées, moins il y a d'opportunités de réussite de la sylviculture communautaire. Néanmoins, toutes les étendues en Mozambique et les zones voisines ont des communautés résidentes, donc tous ces modèles sont exigés, quelle que soit la difficulté de mise au point.

Durée

Quand la sylviculture communautaire pourra-t-elle se propager? Une réponse raisonnable peut être: quand les dispositions exigées par les modèles sont

développées et testées. Dans ce cas, les dispositions peuvent être considérées comme des variables exigées dans le modèle pour son exécution. En analysant le tableau 4, qui est ouvert à toute contribution, il est possible d'observer qu'une bonne partie de ces dispositions sont en train d'être testées. Ceci est un résultat prometteur qui engendrera un investissement lucratif dans la sylviculture communautaire. Toutefois, il est toujours important de recommander des recherches pour que certains modèles soient appliqués, particulièrement en ce qui concerne les associés, l'Etat ou le secteur privé.

Ce qui permet à la sylviculture communautaire d'avancer au Mozambique depuis 1995 est le redoublement des efforts de ceux qui sont engagés. Les zones pilotes continuent à augmenter en nombre ainsi que les zones testées et la simplification des dispositions de la sylviculture communautaire. De plus, plus ces dispositions deviennent faciles et simples, plus la sylviculture communautaire avance vite.

TABLEAU 4 • Modèles possibles de développement de la sylviculture communautaire au Mozambique

TYPES DE MODÈLES	DISPOSITIONS	PROFITS DE LA COMMUNAUTÉ	CONTRAINTES	DES CAS PILOTES
LE PROCESSUS DE LA COMMUNAUTÉ SUIV				
1. Régions à multiples usages avec forêt fertile	Certificat de possession de terre au nom de la communauté Inventaire collectif, répartition et plan de gestion Autorisation et concession de communauté Des éclaircisseurs Alliance avec des opérateurs privés Plan d'affaires et stratégies	Revenus provenant de la vente de planches Revenus provenant de la vente de bois de chauffage et de charbon Renforcement des organisations locales Négociations pour vendre les produits venant de la forêt en grande quantité Revenus provenant de la vente de produits non ligneux, comme le bambou et le miel Capacité de production à long terme de la forêt Produit fourni par la forêt sans garantie	Manque de délégation d'autorité et de prise de décisions au niveau de la communauté locale Manque d'encouragements (par exemple avantages fiscaux et exemption d'impôts) pour les communautés Manque d'investisseurs privés montrant un intérêt pour l'instauration d'associations équitables avec les communautés locales A ce jour aucune expérience au niveau des concessions forestières à caractère communautaire Les communautés ont besoin de formation et de soutien à moyen et long terme en matière de gestion des affaires	Pindanyanga (Manica) Senhote et Niviria (Nampula) Canda (Sofala)

Tableau 4 à suivre

TYPES DE MODÈLES	DISPOSITIONS	PROFITS DE LA COMMUNAUTÉ	CONTRAINTES	DES CAS PILOTES
2. Régions à multiples usages	Quelques dispositions comme ci-dessus plus: Crédit octroyé pour la production des produits divers Boisement, conservation agricole Accent mis sur les produits non ligneux, plus activités	Parcelles agricoles améliorées, Terrain pour pâturage amélioré, les coutumes et traditions relatives à la forêt sont ravivées, ravitaillement local avec surplus pour le marché	Comme ci-dessus: attendre le résultat pendant longtemps peut décourager Le système de fonds qui circulent demande une formation à long terme plus appuyée	Goba (Maputo) Luelele (Niassa)
3. Forêts sacrées	Déclarées "zones d'utilité et de valeur historico-culturelle" (article 13 de la loi sur la forêt)	Préservation de la culture locale et des traditions Renforcement des organisations locales Conservation des forêts à des fins religieuses et rituelles	Communauté refusant d'établir des restrictions officielles d'elle-même	Chirindzena (Gaza)
4. Elevage de gibier par les communautés	Titre foncier ou au moins un certificat foncier Bien contrôlé par la communauté Loi sur le système	Revenus élevés provenant de la faune et la flore Grand approvisionnement des produits de la viande, faune plus flore Ecotourisme/safari Conservation de la culture plus nature	Connaissance sur la gestion de la faune et la flore Au début, taux élevé (clôture et d'autres infrastructures) S'associer avec le secteur privé est presque obligatoire Conditions préalables: existence d'un stock de faune et de flore ou une possibilité de stocker Une densité très basse sur une grande région avec un écosystème bien préservé Un grand support et une totale acceptation de la population	Mahel
SECTEUR PRIVÉ				
1. Forêt privée Concession	Certificat foncier au nom de la communauté Accord entre concessionnaire et la communauté locale d'avoir accès aux droits et profits	Revenus provenant de la vente du charbon et du bois de chauffage Plus de chances d'avoir de l'emploi Renforcement des organisations locales Des échanges sont obtenus par négociation avec des concessionnaires	Association avec le secteur privé pas encore développée La restriction d'accès peut décourager la participation collective	Pas de cas d'étude

Tableau 4 à suivre

TYPES DE MODÈLES	DISPOSITIONS	PROFITS DE LA COMMUNAUTÉ	CONTRAINTES	DES CAS PILOTES
2. Concession privée	Certificat foncier au nom de la communauté (si c'est possible) Accord entre concessionnaire et la communauté locale pour avoir accès aux droits et avantages	Plus de chances d'emploi Renforcement des organisations locales Approvisionnement en viande Echange obtenu après négociation avec les concessionnaires	Association avec le secteur privé pas encore développée La restriction d'accès peut décourager la participation collective	Pas de cas d'étude en Coutadas, mais Tchuma Tchato (Tete peut donner de bonnes leçons)
PROCESSUS GOUVERNEMENTAL				
1. Forêts urbaines et péri-urbaines	Certificat foncier ou accord avec les locataires Plantation d'arbres Lieux de récréation	Revenus générés par les services fournis dans les zones de loisir Services dérivés des produits forestiers pour la consommation urbaine et péri-urbaine Revenus générés par la vente de semis et de jeunes plants	Pas encore d'expériences Difficile de promouvoir l'organisation communautaire dans le milieu urbain et dans les périphéries	Wolf's Reserve en Monapo Forêt Matata en Lichinga FO-4 en Dondo, FO-2 en Maputo
2. Forêts gardées	Accord entre gouvernement et organisation locale communautaire pour une gestion collective Inventaire collectif, répartition et plan de gestion Eclaireurs communautaires Plus d'attention tirée les produits en bois	Primes (à identifier) pour encourager la gestion collective La tradition et les valeurs culturelles sont ravivées Renforcement des organisations locales L'approvisionnement en viande sauvage est garanti Ecotourisme géré par la communauté	Pas d'accord entamé Les restrictions d'accès peuvent empêcher la participation collective	Mecuburi et Matibane (Nampula) Derre (Zambézia), Moribane Chimanimani (Manica)
3. Parcs nationaux et jardins zoologiques	Accord entre les gestionnaires des parcs et les communautés locales pour la gestion de la zone tampon	Quelques chances d'emploi Renforcement des organisations locales Revenus provenant de la vente des objets d'art et des services rendus aux touristes	Pas d'accord entamé Les restrictions d'accès peuvent empêcher la participation collective	Bazaruto, Binzo/Zinave (Inhambane) GKG (Gaza)

Références

Carneiro, F., Mansur, E. et Nhandumbo, I. 2000. *IRAPISMu: passos para o manejo florestal comunitário*. Vidéo (31 minutes). Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET, Unité d'appui technique (UMC)/ Direction nationale des forêts et de la faune sauvage (DNFFB), Endangered Wildlife Trust (FNP).

Chidiamassamba, C. et Rungo, C. 2001. *Sistematização de experiências de delimitação de terras comunitárias: os casos de Nhakwanikwa e Chadzuka na Província de Manica*. Chimoio, Associação Kwaedza Simukai.

Costa, F. 1998. *Reservas florestais de Nampula: situação actual e perspectivas*. Working Paper No. 3. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET, UMC/DNFFB.

Dias, M.L., Filimão, E. et Mansur, E. 1998. *Memórias da 1ª. Conferência nacional sobre manejo comunitário dos recursos naturais*. Maputo, FAO/DNFFB/Alliance mondiale pour la nature (IUCN).

FAO. 2000. Tchuma Tchato: an evolving experience of community-based natural resource management in Mozambique, par E. Filimão, E. Mansur et Namanha, L.; pp 145–152. Dans *Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique. Gestion forestière participative: une stratégie d'aménagement durable des forêts en Afrique, 26–30 avril 1999, Banjul (Gambie)*. Rome.

Filimão, E. et GTSEP. 2000. *Guia prático para a sistematização de experiências e processos no manejo comunitário dos recursos naturais (MCRN)*. Séria Sistematizações Documento 1. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET.

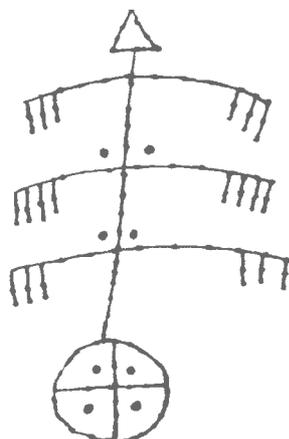
Filimão, E., Mangué, P. et Magane, S. 2000. Tchuma Tchato: Os prazeres, os pesares, e as ambiguidades de uma experiência de manejo comunitário dos recursos naturais em Moçambique. Séria Sistematizações Documento 2. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET.

Fisher, R., Zambon, P. et Gêmo, H. 2001. Rapport final d'évaluation de projet. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET.

Gilmour, D. 2000. Strategies, methodologies and gender approaches for CBNRM development in Mozambique. Rapport de consultant. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET.

Gilmour, D. et Fisher, R. 1992. *Villagers, forests and foresters. The philosophy, process and practice of community forestry in Nepal*. 2^{ème} édition. Kathmandou, Sahayogi Press.

INE. 1997. Censo Nacional. Maputo, Institut National de Statistiques.



Kuchenreuter, R. 2000. *Análise de género nos programas de manejo comunitário dos recursos naturais*. Note technique n° 6. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET.

Magane, S. 2001. *Directório de iniciativas de envolvimento comunitário na gestão dos recursos naturais no país*. Maputo, Unidade de Apoio ao Maneio Comunitário-UMC/DNFFB/Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADER).

Magane, S. et Banze, C. 2001. *Memórias do seminário nacional para intercâmbio de experiências entre agentes comunitários de conservação*. Maputo, UMC/DNFFB, FNP, Provincial Forests and Wildlife Services (SPFFB)/Tchuma Tchato, FAO GCP/MOZ/056/NET.

Mansur, E. 1997. *Proposta metodológica e instrumentação para o autodiagnóstico*. Note technique n°2. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET, UMC/DNFFB.

Mansur, E. et Nhantumbo, I. 1999. The experience of the project Mozambique/FAO/ Netherlands in pilot areas of community based forests and wildlife management in Maputo and Nampula provinces. Document présenté à l'Association internationale pour l'étude de la propriété commune (IASCP). Conférence sur la propriété commune au Mozambique. Zongone, Fondation Ford.

Mansur, E. et Sande, L. 2001. Integrated Planning and Monitoring and Evaluation System (SIPSA): A planificação participativa como instrumento de apoio à implementação do manejo comunitário dos recursos naturais. Document présenté à la 2ème Conférence nationale sur CBNRM, 29 mai–1er juin 2001. Maputo, FAO, DNFFB/UMC, IUCN.

Martin, R.B. 1986. Communal areas management programme for indigenous resources. Harare, Department of National Parks and Wildlife Management.

Matakala, P. et Mushove, P. 2001. Arranjos institucionais para o manejo comunitário dos recursos naturais (MCRN): perfis e análise de 42 iniciativas de MCRN em Moçambique. Maputo, Projet FAO GCP/MOZ/056/NET, Direction nationale des forêts et de la faune sauvage.

Mushove, P. 1999. *Métodos participativos para avaliação de recursos florestais e faunísticos*. Note technique n° 4. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET, UMC/DNFFB.

Pereira, C. 2001a. *Comparação de metodologias de inventário florestal com vista a elaboração de planos*

de manejo comunitário dos recursos florestais. Note technique n° 7. Maputo, FAO GCP/MOZ/056/NET, UMC/DNFFB.

Pereira, C. 2001b. Actividades de rendimento familiar na zona do Licuati. Projecto Licuati. [non publié].

Pereira, C. et Cossa, A. 2001. A transformação do licenciamento de corte de carvão dos transportadores para os produtores. Document présenté à la 2ème Conférence nationale sur CBNRM, 29 mai-1^{er} juin 2001. Maputo, FAO, DNFFB/UMC, IUCN.

Pereira, C., Marques, R., Mafalacusser, J. et Vilanculos, M. 2001. Plano de manejo comunitário

dos recursos florestais: um complemento para a posse da terra. Document présenté à la 2ème Conférence nationale sur CBNRM, 29 mai-1^{er} juin 2001. Maputo, FAO, DNFFB/UMC, IUCN.

PROAGRI. 1997. Programme révisé d'investissement – Secteur de la foresterie et de la faune sauvage – 2^e avant-projet (5 août 1997). Maputo, Direction nationale des forêts et de la faune sauvage.

Saket, M. 1994. Rapport sur la mise à jour de l'inventaire des forêts nationales. FAO/UNDP MOZ/92/013. Maputo, Direction nationale des forêts et de la faune sauvage.